

Quatre questions à l'attention des Candidat-e-s au Conseil d'État : Voici les réponses, en rouge, de Monsieur Laurent Kurt

Question No 1 :

Que signifie pour vous l'inclusion, soutenez-vous en particulier le projet de loi sur l'inclusion ? Quelles pistes vous semblent intéressantes pour améliorer et poursuivre l'inclusion des personnes vivant avec un handicap ?

La question de l'inclusion est depuis toujours au centre des luttes et des combats socialistes pour une société plus juste et plus égalitaire. Elle ne concerne pas, de mon point de vue, un public en particulier, mais relève d'une conception générale de la société : une société où chacun-e, quel que soit son âge, son parcours, ses aptitudes et ses fragilités, trouve la place qui lui permet de se réaliser, d'être reconnu-e et respecté pour ce qu'elle/il est, de participer et de vivre dignement. Cela implique naturellement, dans toutes les circonstances de la vie, une attention aux plus fragiles, aux minorités et à celles et ceux dont les droits ne sont pas encore complètement respectés. Et cela peut se résumer à « lever les obstacles », que ceux-ci soient physiques, législatifs, politiques, mentaux ou sociétaux. Et demande à toutes et tous l'effort de sortir du confort qui nous voit si souvent nous rapprocher de celles et ceux qui nous ressemblent pour nous isoler de celles et ceux qui nous sont différents.

Je soutiens évidemment la loi proposée par le gouvernement auquel je participe depuis 8 ans.

Question No 2 :

Concernant la « Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées », LHand 2004 (dont le délai pour l'adaptation des transports publics arrive à échéance en 2024), 17 ans après où en est-on ? Comment estimez-vous la situation dans le Canton, concernant l'accessibilité aux lieux, aux prestations et sur le marché du travail, public ou privé ?

Même si l'essentiel des adaptations attendues relèvent de la responsabilité des communes et des entreprises de transports, le gouvernement a intégré à son programme d'impulsion et de transformations voté en 2019 par le Grand Conseil un volet d'incitations financières pour soutenir l'accélération des transformations exigées par la loi. Les fruits commencent à se faire sentir sur le terrain, avec une intensification des travaux d'adaptation des arrêts dans presque toutes les communes. Cela étant, il faut poursuivre l'effort, notamment sur l'ensemble des aménagements urbains, qui représentent encore souvent de sérieux obstacles à la vie des personnes vivant avec un handicap.

Question No 3 :

Comment gérer l'autodétermination et les besoins de prise en charge, en particulier pour les personnes ayant un handicap sévère et/ou pour les personnes polyhandicapées ?

J'admets sur ce point être davantage attentifs aux suggestions et recommandations qui peuvent m'être adressée qu'en mesure de formuler des thèses bien définies.

Question No 4 :

Êtes-vous favorable au rétablissement des droits civiques, des personnes vivant avec un handicap, au bénéfice d'une curatelle de portée générale ?

Je comprends fort bien cette revendication et sa signification et les trouve légitimes. L'honnêteté m'impose toutefois de partager des doutes – à ce jour non résolus pour moi sur cette question, en l'occurrence de deux ordres :

- L'exercice des droits civiques est une responsabilité importante, qui ne se résume pas à un acte symbolique. Comment dès lors concilier et expliquer les limites posées en raison d'un handicap à l'exercice des droits civils pour la gestion de ses propres affaires avec l'exercice d'une responsabilité civile non limitée pour ce qui relève de l'organisation de notre société ?
- La revendication qui suit immédiatement celle du rétablissement des droits civiques est celle qui porte sur l'adoption d'un langage simplifié et accessible dans toutes les communications des autorités, en particulier celles relatives aux votations et élections. Or, la simplification du langage induit de facto la simplification des enjeux. Et la simplification des enjeux conduit à nier la complexité et les nuances, souvent au détriment de la vitalité de notre démocratie.